

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 26 Juin 2023

Délibération N° 2023 - 926 portant sur : Vote du taux de la taxe d'aménagement.

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 15 Juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Madame BOURLIATAUD Isabelle

Présents :

Mesdames

BOURLIATAUD Isabelle, BOUTHIER Marie – Laure, CLAIRE Mélissa, GIBORY Brigitte, RAFFIER Françoise.

Messieurs

DIDIERRE Jean-Gérard, MONZAUGE Christian, FRACHET Lucien, LE GRAND Yannick

Absents représentés :

COTTON Dominique, pouvoir à Mme RAFFIER Françoise.

ROLLAND Jean, pouvoir à M. DIDIERRE Jean-Gérard.

Membres	11
Présents	9
Représenté	2
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Le maire de la Croisille sur Briance expose les dispositions des articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts disposant des modalités de fixation par le Conseil Municipal du taux de la taxe d'aménagement.

Vu les articles L 331-1 du code de l'urbanisme,

Vu les articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts,

Vu l'ordonnance n°2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive,

Vu le décret n°2023-165 du 7 mars 2023 procédant au transfert des dispositions réglementaires relatives à la taxe d'aménagement et à la taxe d'archéologie préventive dans les annexes 2 et 3 au code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 5 % sur le territoire de la commune de la Croisille-sur-Briance.

CHARGE à Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.

Fait à La Croisille S/Briance le 26 Juin 2023.

**Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE**



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 26 Juin 2023

Délibération N° 2023 - 927 portant sur : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer tous documents administratifs pour l'acquisition de la parcelle G 562.

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 15 Juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Madame BOURLIATAUD Isabelle

Présents :

Mesdames

BOURLIATAUD Isabelle, BOUTHIER Marie – Laure, CLAIRE Mélissa, GIBORY Brigitte, RAFFIER Françoise.

Messieurs

DIDIERRE Jean-Gérard, MONZAUGE Christian, FRACHET Lucien, LE GRAND Yannick

Absents représentés :

COTTON Dominique, pouvoir à Mme RAFFIER Françoise.

ROLLAND Jean, pouvoir à M. DIDIERRE Jean-Gérard.

Membres	11
Présents	9
Représenté	2
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Monsieur le maire expose au conseil que la parcelle de terrain sis G 562 d'une superficie de 90 a 16 ca est proposé à la vente.

Dans le cadre du projet de création des réserves foncières et compte tenu des caractéristiques de cette parcelle.

Le conseil Municipal,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu la proposition reçue de Madame PEYROUX Marie-Denise, en date du 16 Juin 2023.

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire :

- **Autorise M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain pour un prix maximum de 700,00 euros.**

Fait à La Croisille S/Briance le 26 Juin 2023.

**Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE**



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 26 Juin 2023

Délibération N° 2023 - 928 portant sur : Modification du rythme de la facturation de la garderie – facturation trimestrielle.

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 15 Juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Madame BOURLIATAUD Isabelle

Présents :

Mesdames

BOURLIATAUD Isabelle, BOUTHIER Marie – Laure, CLAIRE Mélissa, GIBORY Brigitte, RAFFIER Françoise.

Messieurs

DIDIERRE Jean-Gérard, MONZAUGE Christian, FRACHET Lucien, LE GRAND Yannick

Absents représentés :

COTTON Dominique, pouvoir à Mme RAFFIER Françoise.

ROLLAND Jean, pouvoir à M. DIDIERRE Jean-Gérard.

Membres	11
Présents	9
Représenté	2
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le rythme de facturation de la garderie pour un passage à une facturation trimestrielle au lieu de mensuel au vu du peu d'enfants bénéficiant de ce dispositif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de modifier le rythme de facturation de la garderie pour un passage à une facturation trimestrielle

Fait à La Croisille S/Briance le 26 Juin 2023.

**Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE**



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 26 Juin 2023

Délibération N° 2023 - 929 portant sur : Ouverture enquête publique et nomination d'un commissaire enquêteur « Mas d'hubert »

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 15 Juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Madame BOURLIATAUD Isabelle

Présents :

Mesdames

BOURLIATAUD Isabelle, BOUTHIER Marie – Laure, CLAIRE Mélissa, GIBORY Brigitte, RAFFIER Françoise.

Messieurs

DIDIERRE Jean-Gérard, MONZAUGE Christian, FRACHET Lucien, LE GRAND Yannick

Absents représentés :

COTTON Dominique, pouvoir à Mme RAFFIER Françoise.

ROLLAND Jean, pouvoir à M. DIDIERRE Jean-Gérard.

Membres	11
Présents	9
Représenté	2
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Vu le code de la voirie routière, notamment son article L. 141-3,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, exposant l'intérêt de redistribuer la domanialité de certains biens de la commune afin de répondre à la demande justifiée d'aliénation et de déplacement d'assiette de Monsieur et Madame ROCHE-GUILBERT.

Entendu que par délibération du 7 Octobre 2021, référencé 2021-841, le conseil municipal avait émis un avis favorable à cette demande d'aliénation et de déplacement d'assiette de chemin au « Mas d'Hubert ».

Considérant que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **D'ouvrir l'ouverture d'une enquête publique pour le déplacement d'assiette du chemin rural pour en vue de la cession, dont les bénéficiaires sont Monsieur et Madame ROCHE-GUILBERT, selon le plan en annexe, établi par le Cabinet DUARTE pour l'implantation du Bornage.**
- **De la nomination René GRONEAU, en qualité d'un commissaire-Enquêteur par arrêté du Maire.**

Fait à La Croisille S/Briance le 26 Juin 2023.

**Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE**



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 26 Juin 2023

Délibération N° 2023 - 930 portant sur : Demande de changement d'assiette d'une partie de chemins communaux au « Le Mazaudois » .

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 15 Juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Madame BOURLIATAUD Isabelle

Présents :

Mesdames

BOURLIATAUD Isabelle, BOUTHIER Marie – Laure, CLAIRE Mélissa, GIBORY Brigitte, RAFFIER Françoise.

Messieurs

DIDIERRE Jean-Gérard, MONZAUGE Christian, FRACHET Lucien, LE GRAND Yannick

Absents représentés :

COTTON Dominique, pouvoir à Mme RAFFIER Françoise.

ROLLAND Jean, pouvoir à M. DIDIERRE Jean-Gérard.

Membres	11
Présents	9
Représenté	2
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de déplacement d'assiette et de rachat d'un chemin communal, sis lieu-dit « le Mazaudois» de Monsieur SAUTOUR Frédéric selon le plan ci-joint.

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide :

- De donner un avis favorable à cette demande à condition que les frais suivants soient pris en charge intégralement par Monsieur SAUTOUR Frédéric à savoir : frais de géomètre, publicité d'enquête, honoraires du commissaire enquêteur, achat de terrain, frais d'acte notarié, conformément à votre demande reçue le 18 Juin 2023.
- Accepte cet échange parcellaire si l'enquête publique de déplacement d'aliénation et le déplacement d'assiette des parcelles concernées est favorable
- Précise que tous les frais d'enregistrement de cet échange parcellaire seront supportés par Monsieur SAUTOUR Frédéric.
- Le prix du m2 est fixé 0.50 euros pour la partie non constructible et 8 euros pour la partie constructible.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés en l'étude de Maître Vincent RODIER, l'Office Notarial de SCP Nicolas DEBROSSE 4, rue de la Liberté à MAGNAC-BOURG, selon le plan annexé à cette décision.

Fait à La Croisille S/Briance le 26 Juin 2023.

**Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE**



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 26 Juin 2023

Délibération N° 2023 - 931 portant sur : Ouverture enquête publique et nomination d'un commissaire enquêteur « Le Mazaudois ».

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 15 Juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Madame BOURLIATAUD Isabelle

Présents :

Mesdames

BOURLIATAUD Isabelle, BOUTHIER Marie – Laure, CLAIRE Mélissa, GIBORY Brigitte, RAFFIER Françoise.

Messieurs

DIDIERRE Jean-Gérard, MONZAUGE Christian, FRACHET Lucien, LE GRAND Yannick

Absents représentés :

COTTON Dominique, pouvoir à Mme RAFFIER Françoise.

ROLLAND Jean, pouvoir à M. DIDIERRE Jean-Gérard.

Membres	11
Présents	9
Représenté	2
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Vu le code de la voirie routière, notamment son article L. 141-3,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, exposant l'intérêt de redistribuer la domanialité de certains biens de la commune afin de répondre à la demande justifiée d'aliénation et de déplacement d'assiette de Monsieur SAUTOUR Frédéric.

Entendu que par délibération du 26 Juin 2023, référencé 2023-931, le conseil municipal avait émis un avis favorable à cette demande d'aliénation et de déplacement d'assiette de chemin au « Le Mazaudois ».

Considérant que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **D'ouvrir l'ouverture d'une enquête publique pour le déplacement d'assiette du chemin rural pour en vue de la cession, dont les bénéficiaires sont Monsieur SAUTOUR Frédéric, selon le plan en annexe.**
- **De la nomination René GRONEAU, en qualité d'un commissaire-Enquêteur par arrêté du Maire.**

Fait à La Croisille S/Briançe le 26 Juin 2023.

**Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE**



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 26 Juin 2023

Délibération N° 2023 - 932 portant sur : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention proposée par le Centre de Gestion de la Haute-Vienne pour le recours au conseil en évolution professionnelle (CEP)

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 15 Juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Madame BOURLIATAUD Isabelle

Présents :

Mesdames

BOURLIATAUD Isabelle, BOUTHIER Marie – Laure, CLAIRE Mélissa, GIBORY Brigitte, RAFFIER Françoise.

Messieurs

DIDIERRE Jean-Gérard, MONZAUGE Christian, FRACHET Lucien, LE GRAND Yannick

Absents représentés :

COTTON Dominique, pouvoir à Mme RAFFIER Françoise.

ROLLAND Jean, pouvoir à M. DIDIERRE Jean-Gérard.

Membres	11
Présents	9
Représenté	2
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Vu le Code Général de la Fonction Publique

Le Maire de La Croisille-sur-Briance expose que l'article L. 421-3 du Code Général de la Fonction Publique indiquent que « *l'agent public peut bénéficier, à sa demande, d'un accompagnement personnalisé destiné à l'aider à élaborer et à mettre en œuvre son projet professionnel, notamment dans le cadre du Conseil en Evolution Professionnelle* ».

Le Maire de La Croisille-sur-Briance expose informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-VIENNE (CDG 87) propose aux collectivités territoriales et aux établissements publics du département de la HAUTE-VIENNE une mission de Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) visant à accompagner les agents à élaborer et mettre en œuvre un projet professionnel.

Accompagné par un(e) Conseiller(e) en Evolution Professionnelle, spécifiquement formé(e) à cet effet, l'agent identifie ses compétences, ses motivations et ses intérêts professionnels dans l'objectif de définir un(des) nouveau(x) projet(s) professionnel(s). Cet accompagnement peut répondre à un besoin de mobilité préventive, de reconversion professionnelle, de développement des compétences, à un souhait de mobilité interne ou externe.

Il est composé de rendez-vous physiques et/ou d'ateliers collectifs. La durée totale peut atteindre 24 heures d'accompagnement et se déroule sur une période pouvant aller jusqu'à 12 mois. Des outils spécialisés sont utilisés pour aider à la définition de projet et le CDG 87 s'engage à respecter la confidentialité des échanges.

Pour que l'agent ait une meilleure représentation du(des) métier(s) ciblé(s), des enquêtes-métiers auprès de professionnels et des immersions professionnelles peuvent être proposées, avec l'accord de l'autorité territoriale. Afin d'encadrer les périodes de stage, une convention d'immersion est signée par les parties concernées.

Afin de bénéficier du Conseil en Evolution Professionnelle, deux solutions sont possibles :

- Soit la demande émane de l'agent, elle doit dans ce cas être formulée par écrit auprès du conseiller en évolution professionnelle du CDG 87. L'accompagnement est réalisé hors temps de travail de l'agent.
- Soit la demande vient de la collectivité (en accord avec l'agent), l'accompagnement pourra être réalisé pendant le temps de travail. Dans ce cas, une réunion tripartite réunissant le Centre de Gestion, l'employeur et l'agent pourra être organisée.

Ce premier rendez-vous a pour but de présenter l'accompagnement du CDG 87, de déterminer les attentes de chacun et de vérifier l'adéquation entre l'accompagnement proposé et la situation exposée.

Le recours au Conseil en Evolution Professionnelle nécessite la signature d'une convention entre l'employeur, et le CDG 87 rappelant les engagements réciproques, la nature et le contenu de l'accompagnement.

Cette mission fait l'objet d'une tarification forfaitaire spécifique en fonction du nombre d'agents dans la commune de la Croisille-sur-Briance. La facturation est établie annuellement par le Centre de Gestion.

La tarification forfaitaire retenue est la suivante :

Nombre d'agents (titulaires ou contractuels - contrat égal ou supérieur à un an)	Coût par an
1 à 10 agents	Forfait 100 €
11 à 20 agents	Forfait 200 €
21 à 49 agents	Forfait 300 €
50 agents et +	Forfait 400 €

Considérant l'intérêt pour la commune de la Croisille-sur-Briance de pouvoir recourir, le cas échéant, à la mission de Conseil en Evolution Professionnelle proposée par le Centre de Gestion de la HAUTE-VIENNE,

Sur proposition de **Le Maire de La Croisille-sur-Briance**,

Le **Conseil Municipal** après en avoir délibéré,

DECIDE

- de pouvoir recourir à la mission de Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-VIENNE moyennant une tarification de 100 euros.
- d'autoriser **Le Maire de La Croisille-sur-Briance** à signer la convention bipartite de recours à la mission de Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-VIENNE.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023
ID : 087-218705101-20230626-2023932-DE

Fait à La Croisille S/Briance le 26 Juin 2023.

**Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE**



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 26 Juin 2023

Délibération N° 2023 - 93 portant sur : Vote d'une subvention à l'Association des Parents d'élèves pour l'organisation de la fête de fin d'année.

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 15 Juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Madame BOURLIATAUD Isabelle

Présents :

Mesdames

BOURLIATAUD Isabelle, BOUTHIER Marie – Laure, CLAIRE Mélissa, GIBORY Brigitte, RAFFIER Françoise.

Messieurs

DIDIERRE Jean-Gérard, MONZAUGE Christian, FRACHET Lucien, LE GRAND Yannick

Absents représentés :

COTTON Dominique, pouvoir à Mme RAFFIER Françoise.

ROLLAND Jean, pouvoir à M. DIDIERRE Jean-Gérard.

Membres	11
Présents	9
Représenté	2
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Suite à la demande de l'association des parents d'élèves du RPI La Croisille-sur-briance / Saint-Méard, Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 150.00 euros à cette association pour l'organisation de la fête de fin d'année du regroupement scolaire.

Les membres présents du Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision.**

Fait à La Croisille S/Briance le 26 Juin 2023.

**Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE**



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 26 Juin 2023

Délibération N° 2023 - 934 portant sur : Nomination d'un référent « Crise », représentant la commune de la Croisille-sur-Briance, au SDIS.

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 15 Juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Madame BOURLIATAUD Isabelle

Présents :

Mesdames

BOURLIATAUD Isabelle, BOUTHIER Marie – Laure, CLAIRE Mélissa, GIBORY Brigitte, RAFFIER Françoise.

Messieurs

DIDIERRE Jean-Gérard, MONZAUGE Christian, FRACHET Lucien, LE GRAND Yannick

Absents représentés :

COTTON Dominique, pouvoir à Mme RAFFIER Françoise.

ROLLAND Jean, pouvoir à M. DIDIERRE Jean-Gérard.

Membres	11
Présents	9
Représenté	2
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de nommer un référent « Crise », représentant la commune de la Croisille-sur-Briance, au SDIS.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur LE GRAND Yannick.

Les membres présents du Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette décision.
- **NOMME** Monsieur **LE GRAND Yannick** en qualité de référent « Crise », représentant la commune de la Croisille-sur-Briance, auprès du SDIS.

Fait à La Croisille S/Briance le 26 Juin 2023.

**Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE**

